

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-36

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret relatif à la lutte contre le financement du terrorisme (articles 2, 3 et 6) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2016,

Émet un avis favorable sur ces dispositions du projet de décret susvisé.

Fait le 14 avril 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI